

Relevé de décisions
de la réunion de la Commission Permanente du 02 octobre 2017

Mme Nathalie LE YONDRE, maire d'Audenge et présidente de la commission, ouvre la séance en remerciant de leur présence les participants et en excusant notamment l'absence de M. Benoît BITEAU, de M. Jean-Louis LEONARD et de M Albert LARROUSSET.

Elle informe les membres de la commission qu'une réunion de cadrage organisée par la présidente du bureau du Conseil National de la Mer et des Littoraux aura lieu le 15 décembre.

Le ministère a confirmé auprès des services compétents que les travaux sur le DSF se poursuivent. Le travail sur la définition des enjeux ainsi que la vision à 2030 devra être consolidé pour fin 2017 ; celui sur les objectifs stratégiques pour juin 2018. Les modalités de consultation du public ont été précisées et seront présentées par M Eric LEVERT. Une nouvelle CP sera organisée en mars.

Présentation des points d'actualités relatifs aux textes, travaux nationaux et le calendrier d'élaboration des DSF par M Eric LEVERT:

La stratégie nationale pour la mer et le littoral a été actée et validée par le gouvernement. Le nouveau ministre de la transition écologique et solidaire est Nicolas HULOT, le ministre de référence pour le suivi du DSF.

2- Un comité interministériel de la mer présidé par le premier ministre ou par le ministre de la transition écologique et solidaire, se tiendra au Havre à la mi-novembre au cours duquel la politique maritime du quinquennat sera présentée.

Le DSF y sera évoqué, ce qui donnera une nouvelle impulsion dans son processus d'élaboration et précisera le rôle des collectivités territoriales et des services de l'Etat

3) En complément du CIMER, le rendez-vous annuel des assises de l'économie maritime se tiendront aussi au Havre, en partenariat avec le journal Ouest-France.

4) Un décret d'avril 2017 a rendu obligatoire la saisine de la Commission nationale du débat public sur les documents de planification. La CNDP définira les modalités de concertation et nommera un garant. Une concertation préalable du public sur les orientations stratégiques du DSF aura ainsi lieu entre novembre 2017 et février 2018.

Une concertation sera effectuée par façade maritime, elle devrait s'articuler autour :

- ⑩ d'un site internet
- ⑩ d'un film
- ⑩ de 2 ou 3 ateliers citoyens répartis sur la façade (1 en Charente-Maritime, 1 ou 2 en ex-Aquitaine)

Enfin, afin de renforcer la perception de l'aspect maritime par les acteurs et le public, le volet stratégique du DSF (Etat des lieux, enjeux, objectifs et vision à 2030) sera renommé « Stratégie de Façade Maritime »

L'objectif des travaux de la CP de ce jour est de progresser sur les éléments constitutifs des enjeux et de travailler sur la vision 2030.

Point 1- Élaboration des enjeux socio-économiques et propositions d'objectifs :

M Hervé TREHEIN effectue un rappel sur le décret du 3 mai 2017 et ses incidences sur les éléments constitutifs du DSF et le calendrier d'approbation:

1- Première phase : Diagnostic et objectifs (volet stratégique du DSF : Situation de l'existant) ; Définition d'objectifs stratégiques déclinés en objectifs environnementaux et objectifs socio-économiques ; Cartographie des objectifs pour le 15 juillet 2018;

2- Deuxième phase (volet opérationnel du DSF) : programme de suivi et modalités d'évaluation pour les DSF pour 2020 et le programme d'actions pour les DSF pour 2021.

Il présente la liste des 14 thématiques abordées sur le volet socio-économique et effectue un rappel méthodologique sur la constitution de chacune des 14 fiches enjeux correspondantes.

Dans un souci de clarté, un nouveau document de synthèse plus communicant a été élaboré. Il comporte pour chaque fiche :

- un texte « A retenir », une carte, des chiffres clés issus du diagnostic de 2016 (sur le recto)
- le tableau des enjeux et des objectifs (sur le verso).

Les remarques formulées par les commissions spécialisées lien terre-mer et économie de la mer les 18 et 20 septembre derniers sont présentées en séance (cf présentation annexée). M. Benoît BLTEAU a notamment mis en avant que le croisement des objectifs socio-économiques et environnementaux mettra en évidence des incohérences sur lesquelles le DSF devra trancher.

M Philippe RENIER demande si ces observations seront intégrées dans le document de travail communiqué à la commission ; M Hervé TREHEIN répond affirmativement.

M Gérald VIAUD souhaite apporter des modifications dans la fiche 2-Conchyliculture, à savoir :

⑩ 1^{er} enjeu-4^{ème} objectif : remplacer « Préserver des débits suffisants pour le recrutement des larves d'huîtres et l'affinage des huîtres adultes ; Préserver la productivité des milieux » par « Préserver des débits d'eau douce suffisants pour le captage des larves d'huîtres et préserver le cycle d'élevage ».

⑩ 3^{ème} enjeu, 3^{ème} objectif : remplacer « Maintenir et améliorer les outils de production » par « Maintenir et développer les outils de production »

M Jean-Pierre TALLIEU indique qu'un décret en cours d'élaboration prévoit d'étendre la zone fluviale jusqu'à Royan, afin de faciliter le développement du tourisme fluvial.

Par ailleurs, sur la fiche 05 « Sédiments marins et estuariens », il précise que la problématique du bouchon vaseux concerne aussi d'autres estuaires que la Gironde. L'objectif « Intégrer la problématique du bouchon vaseux dans l'estuaire de la Gironde dans les plans de gestion des sédiments » doit donc être amendé.

M Eric LEVERT confirme la préparation d'un arrêté relatif à la définition d'une zone A1 permettant l'extension de la navigation en zone fluviale jusqu'au premier port de mer.

M Bernard LABBE souhaite que la fiche 6 « La plaisance et les loisirs nautiques » soit renommée « La plaisance et les sports et les loisirs nautiques ». Le pôle « France » à La Rochelle mais également l'attribution des JO 2024 constituent des éléments forts pour le maintien et le développement des sports nautiques sur la façade. Il propose de communiquer ultérieurement un enjeu sur le développement de la glisse et des sports nautiques.

M Eric LEVERT propose d'ajouter dans la partie enjeu ou objectif de la fiche 14-Tourisme la mention « Prise en compte du développement du tourisme dans les sports nautiques ».

Point 2- Présentation des travaux sur les enjeux écologiques :

Mme Alice DUMONT présente les travaux en cours sur l'identification des enjeux écologiques et la carte des secteurs identifiés sur la façade SA (4 côtiers et 6 au large).

Les 32 types d'enjeux identifiés sont regroupés selon 4 items qui ne sont pas hiérarchisés.

M Hervé TREHEIN présente les observations émises par les commissions spécialisées lien terre-mer et économie de la mer les 18 et 20 septembre derniers.

M Gérald VIAUD demande pourquoi la partie « Zone 21-Estuaire de la Gironde et mer des Pertuis » (p,6) ne fait mention que de l'huître plate et pas de l'huître creuse dans la colonne « habitat biogénique ». Mme Alice DUMONT précise que l'huître creuse n'est pas considérée comme une espèce indigène par l'AFB (importée au début du 20^e siècle).

M Jean-Pierre TALLIEU demande si des cartes sédimentaires seront élaborées ; M COURGEON précise qu'elles le sont déjà, notamment dans le diagnostic de l'existant. Mme Alice DUMONT précise qu'il est prévu l'élaboration de carte par habitat.

M Jean-Marie FROIDEFOND pense qu'il est important qu'apparaissent les périmètres des parcs naturels marins et des zones Natura 2000 en mer. Il rappelle les propos de M Benoît BITEAU indiquant que les polluants, comme les nitrates et les pesticides, viennent des zones situées en amont, et que le lien avec le SDAGE est primordial.

M Laurent COURGEON acquiesce et précise que le volet environnemental comportera une analyse des pressions sur les milieux.

Point 3 : Proposition de carte des territoires :

Laurent COURGEON présente le projet de carte des territoires. L'exercice est complexe et pose la question de l'opposabilité du document.

Le travail s'est appuyé à ce stade sur la carte des activités et celles des secteurs environnementaux. Cette carte n'est pas définitive et pourrait intégrer les SCOTs, et prendre en compte les périmètres des comités géographiques du PNM Estuaire de la Gironde et Mer des Pertuis.

Point 4 : Élaboration de la vision de la façade Sud-Atlantique à horizon 2030 :

M Laurent COURGEON présente les trois grands axes de la vision 2030, à savoir :

- I. Un patrimoine littoral et marin d'exception pour les générations futures
- II. Le développement d'une économie bleue respectueuse des équilibres écologiques
- III. L'amélioration des connaissances comme moteur de l'innovation.

M Eric LEVERT souhaiterait que la vision soit rédigée de manière à ce que l'on se projette déjà en 2030 avec un certain nombre d'objectifs atteints.

M Jean-Marie FROIDEFOND rappelle qu'il faudra associer la région pour les travaux effectués par dans le cadre du SRADDET.

Mme Nathalie LE YONDRE répond que le conseil régional est acteur et aussi partie prenante dans les travaux de construction du DSF.

M Eric LEVERT précise qu'une présentation sur la politique de la Région Nouvelle-Aquitaine sur la croissance bleue est inscrite à l'ordre du jour du prochain CMF du 24 octobre.

M Philippe RENIER demande comment va s'articuler la gestion des espaces entre les PNM et le DSF.

M Eric LEVERT répond que le DSF est le « document chapeau » auquel tous les plans de gestion des structures devront se conformer au cours de leurs prochaines révisions.

Les plans de gestion des PNM resteront valables à leurs échelles. Le DSF ne sera pas opposable à la date d'approbation des plans de gestion, Toutefois, les chargés de missions des PNM et de

l' AFB sont associés à tous les travaux et séminaires État organisés par la DIRM SA afin d'assurer une cohérence en amont entre les documents.

M Eric LEVERT suggère que des éléments sur le tourisme, les sports et loisirs nautiques et les activités balnéaires soient intégrés à l'axe I. de la vision (*Un patrimoine littoral et marin d'exception pour les générations futures*).

M. LAFAGUE indique que la gestion de l'attractivité du littoral et de la pression foncière associée est primordiale pour permettre aux populations locales, et en particulier les pêcheurs, de toujours pouvoir habiter dans les zones littorales.

M Eric LEVERT indique que le document de synthèse des enjeux et objectifs socio-économiques va intégrer les observations formulées par l'ensemble des commissions spécialisées lien terre-mer et économie de la mer les 18 et 20 septembre derniers et la commission de ce jour. Il sera diffusé avec le compte rendu.

5- Points divers.

La prochaine réunion du Conseil maritime de façade est prévue le 24/10 de 10h00 à 12h30.

La prochaine commission permanente pourrait se tenir en mars 2018 (semaine du 12 au 19)

La présidente de la Commission Permanente

Mme Nathalie LE YONDRE



- Pièces jointes :

- liste de présence CP 02 octobre 2017
- présentation faite en commission permanente du 02 octobre 2017
- Une note de présentation de la méthodologie de détermination des enjeux environnementaux;

- *Une note de présentation des enjeux écologiques identifiés à ce stade sur la façade SA (document provisoire) et la carte des secteurs associée;*
- *Un document de synthèse des enjeux et objectifs socio-économiques (14 fiches thématiques) intégrant les observations formulées par l'ensemble des commissions*
- *Un projet de carte des territoires SA.*

